

Motion adoptée par les professionnels enfance du CD 78 réunis en Assemblée générale.

Les agents des Pôles Enfance Jeunesse des différents Territoire d'Action Départementale, réunis le 5 février 2019, affirment leur attachement, leur investissement dans les missions de prévention et de protection de l'enfance et alertent les décideurs du Conseil départemental des Yvelines sur les conditions d'interventions auprès des familles et des jeunes.

Les objectifs politiques départementaux affichés sont :

- Priorisation des missions de prévention
- Amélioration de l'accueil des familles et des jeunes
- Mise en œuvre d'astreintes de nuit, week-end et jours fériés pour améliorer les prises en charge en urgence des enfants.

Si nous pouvons adhérer à ces objectifs généraux, la réalité sur le terrain est tout autre.

Nous faisons le constat d'une dégradation des conditions de travail du personnel et du service rendu.

Prévention : Si le département souhaite réellement prioriser la prévention, cela ne pourra se mettre en œuvre que par le renforcement des moyens matériels, humains et par la reconnaissance effective de l'expertise de l'ensemble des professionnels de l'enfance. Force est de constater que ce n'est pas le cas.

Accueil : L'amélioration de l'accueil par le dispositif « Yvelines accueil » montre de très nombreux écueils et une régression de la qualité du service.

Astreinte : La mise en œuvre d'une astreinte opérationnelle ne peut se faire que par une équipe dédiée consacrée expressément à cette mission. A l'inverse, nous subissons une astreinte dysfonctionnante, sans renfort, ce qui amène notamment les professionnels à enchaîner jour et nuit, sans prise en compte des heures supplémentaires et sans repos compensateur garanti.

Ce contexte, marqué par une perte de sens du travail et de manque de moyens humains et matériels, génère de nombreux arrêts maladie, induit des risques psychosociaux, impacte l'équilibre vie privé/vie professionnelle et entraîne in fine une dégradation du service rendu.

Aussi, nous demandons :

- Le renfort des équipes et des moyens matériels (véhicules de services...)
- La mise en place d'une équipe dédiée aux astreintes enfance avec des professionnels volontaires
- La reconnaissance de l'expertise des professionnels, seuls à même de resituer réellement au cœur de nos missions la prévention et la protection de l'enfance.

- *Motion rédigée et adoptée le 5 février 2019 en assemblée générale
par des agents des différents Pôle Enfance Jeunesse des Yvelines* -